

COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ORDON
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 NOVEMBRE 2021 à 18h30

Les Membres du Conseil Municipal :

- Valident les P.V. des 17 juin et 27 août 2021 ;
- Acceptent de rajouter deux points à l'ordre du jour ;
- Acceptent la participation complémentaire demandée aux communes par le Syndicat Intercommunal du Collège de Villeneuve sur Yonne.
- Votent une Décision modificative budgétaire afin de régulariser des écritures auprès du SDEY pour les travaux d'éclairage public.
- Accordent à la Secrétaire de mairie titulaire un pourcentage du CIA (complément indemnitaire annuel). Au regard de la délibération relative au régime indemnitaire des agents administratifs votée en 2017, cet octroi est facultatif pendant un congé longue maladie ;
- Accordent à l'agent assurant l'intérim du secrétariat de mairie une prime annuelle exceptionnelle pour les services opérés, au regard des décrets relatifs aux personnels territoriaux contractuels ;
- Autorisent le maire à signer la convention d'adhésion à Panneau Pocket et s'engager pour une durée d'un an renouvelable, dans l'attente de la décision de la prise en charge par la Communauté de Communes ;
- Ratifient la décision d'adhérer au Groupement d'achat d'énergies proposé par le SDEY et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents permettant d'intégrer ce projet.
- Acceptent d'adhérer au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement), organisme qui aide les collectivités à la préparation, conception et réalisation de différents projets ;
- Décident la suppression de la Régie communale faute de pouvoir désigner un remplaçant suite à la démission des régisseurs nommés début 2021 ;
- Votent le soutien à la motion adressée par la Fédération des communes forestières de France ;

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe les membres du Conseil que les frais de garde découlant de leur activité de conseillers peuvent être pris en charge par la commune et par l'état.
- Le goûter offert aux Aînés aura lieu le 14 décembre à 15h. Merci aux conseillers qui pourront être présents et préparer des pâtisseries.
- La dernière tempête a endommagé le toit de l'église dévoilant des problèmes de structure auxquels il faudra pallier dans les années à venir.
- Pour la restauration de l'église, la commune peut prétendre à différentes aides de l'Etat.
- L'étude des projets visant à ralentir la vitesse des voitures dans le village suit son cours et sera dans les travaux à réaliser en priorité.
- Compte-rendu des différentes réunions par les membres présents.
- Un tilleul va être planté dans la cour de l'école avec les élèves.
- Les dates et les conditions des prochaines élections (scrutin non-doublé, une seule procuration par électeur) sont fixées : 10-24 avril pour les présidentielles et 12-19 juin 2022 pour les législatives
- La décoration du village débutera le 27 novembre, tous les volontaires sont les bienvenus.
- L'Agence postale communale est opérationnelle. L'inauguration aura lieu prochainement.

Séance levée à 20h50

Mme La Maire,
I. CLAUDET